

République Française

---  
Département  
Aveyron

---  
Commune d'Arvieu

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**de la Commune d'ARVIEU**

**Séance du 26 avril 2011**

L'an deux mille onze, vingt-six avril à neuf heures,

Le Conseil Municipal de la commune d'Arvieu régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Claudine BRU, Maire.

**Etaient présents :**

Mmes BRU Claudine, Mme LACAZE Hélène, Mrs ALBOUY Jean-Michel, BLANCHYS Pierre, LACAN Guy, COURONNE Jean-Paul, FIRTION Charles, WILFRID Laurent, VAYSSETTES Raymond, DEJEAN Jean-Marc, BENOIT Vincent.

**Absents :**

PUECHGUIRAL Monique qui donne procuration à Guy LACAN  
VERDALLE-LACROIX Magali qui donne procuration à Raymond VAYSSETTES  
CLOT Robert qui donne procuration à Pierre BLANCHYS  
BOUNHOL Gilles qui donne procuration à Jean-Michel ALBOUY.

Monsieur Laurent WILFRID a été nommé secrétaire.

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : **15**      - présents : **11**  
- votants : **14**      - absents : **04**

**Date de convocation** 20 avril 2011

**Date d'affichage** 20 avril 2011

**TAUX DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2011**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2011 à chacune des 3 taxes directes locales, décide à l'unanimité de maintenir les taux suivants :

- Taxe d'habitation	4.69 %
- Taxe sur le foncier bâti	8.47 %
- Taxe sur le foncier non bâti	66.34 %

**REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2012**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer sur les tarifs de la redevance assainissement.

Elle rappelle les modalités d'application de cette redevance, à savoir que seuls les abonnés figurant en zonage collectif sur le schéma communal d'assainissement, sont redevables de cette taxe. Les abonnés figurant en zonage individuel sur le schéma ne sont pas soumis à cette taxe. Ils devront par contre se mettre en conformité avec la loi avant le 31 décembre 2012.

Madame le Maire propose d'appliquer pour la redevance assainissement 2012, une légère hausse sur la partie variable.

Où l'exposé de madame le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'appliquer en 2012, le tarif de la redevance assainissement ci-dessous :

**Pour la partie fixe :**

55 € pour les usagers qui figurent en zonage collectif sur le schéma communal d'assainissement de la commune d'Arvieu approuvé le 8 décembre 2003,

**Pour la partie variable :**

0,55 €/m<sup>3</sup> d'eau rejetée dans le réseau d'assainissement.

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL  
2011 AU BUDGET ANNEXE « GARAGE » 2011**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de mise en conformité électrique au garage. Elle rappelle également que ce bâtiment loué à la SARL VIGROUX a permis de conserver ce service sur la commune. Elle propose de verser une subvention d'équilibre du budget principal 2011 vers le budget annexe « Garage » pour permettre la réalisation de ces travaux électriques.

Considérant que le budget annexe « Garage » retrace l'exploitation du domaine privé de la commune (location immobilière) et n'est pas un budget SPIC,  
Considérant que le budget annexe « Garage » fonctionne seulement depuis novembre 2010, et ne dispose donc pas de recettes suffisantes pour permettre un équilibre réel  
Considérant que le bail commercial signé entre la Commune et la SARL VIGROUX a pris effet le 1<sup>er</sup> novembre 2010, et prévoit une révision du loyer soumise aux dispositions des articles L 145-33 et suivants du Code de Commerce.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Madame le Maire et décide à l'unanimité :

- de procéder au versement d'une subvention d'équilibre du budget principal 2011 vers le budget annexe « Garage » 2011 d'un montant de 4 007.11 € ,
- d'inscrire le montant de cette subvention d'équilibre :  
au compte 204163 en dépense au budget principal 2011  
et au compte 774 en recette au budget annexe « Garage »

**AFFECTATION DU RESULTAT 2010 - BUDGET PRINCIPAL**

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2010 du budget principal. Elle rappelle le résultat constaté sur le compte administratif 2010 :

- excédent de fonctionnement :	158 113.34 €
- excédent antérieur reporté :	5 000.00 €
- <b>Résultat à affecter</b>	<b>163 113.34 €</b>
- déficit d'investissement :	32 471.63 €
- solde déficitaire des reste à réaliser :	41 297.86 €

Madame le Maire propose d'affecter

- au Compte 1068 la somme de 153 113.34 €
- au Compte 002 la somme de 10 000.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve et autorise l'affectation du résultat 2010 ci-dessus, au budget principal 2011 de la commune.

**PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2011**

Madame le Maire soumet la proposition de budget (document joint à la convocation), élaborée par la Commission des Finances. Monsieur le Trésorier Municipal présente la section de fonctionnement par chapitre et la section d'investissement par opération d'équipement.

<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		
<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Crédits votés au titre du présent budget	735 919.00 €	725 919.00 €
Résultat reporté (C/002)		10 000.00 €
<b>Total Section de Fonctionnement</b>	<b>735 919.00 €</b>	<b>735 919.00 €</b>

<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Crédits votés au titre du présent budget	556 303.11 €	630 072.60 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	66 688.21 €	25 390.35 €
Solde d'exécution reporté (C/001)	32 471.63 €	
<b>Total Section d'Investissement</b>	<b>655 462.95 €</b>	<b>655 462.95 €</b>

(Extrait du budget principal 2011, document complet consultable en mairie)

Après avoir entendu la présentation, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le budget principal 2011.

#### AFFECTATION DU RESULTAT 2010 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2010 du budget Assainissement. Elle rappelle le résultat constaté sur le compte administratif 2010 :

- déficit de fonctionnement :	3 472.88 €
- excédent antérieur reporté :	10 852.17 €
- <b>Résultat à affecter</b>	<b>7 379.29 €</b>
- excédent d'investissement :	3 100.25 €
- solde des restes à réaliser :	0 €

Madame le Maire propose de reporter au Compte 002 la somme de 7 379.29 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve le report du résultat de 2010 sur le budget assainissement 2011.

#### PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2011

Madame le Maire soumet la proposition de budget (document joint à la convocation), élaborée par la Commission des Finances. Monsieur le Trésorier Municipal présente la section d'exploitation par chapitre et la section d'investissement par opération d'équipement.

<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		
<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Crédits votés au titre du présent budget	39 079.29 €	31 700.00 €
Résultat reporté (C/002)		7 379.29 €
<b>Total Section de Fonctionnement</b>	<b>39 079.29 €</b>	<b>39 079.29 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Crédits votés au titre du présent budget	26 869.54 €	23 769.29 €
Solde d'exécution reporté (C/001)	€	3 100.25 €
<b>Total Section d'Investissement</b>	<b>26 869.54 €</b>	<b>26 869.54 €</b>

(Extrait du budget Assainissement 2011, document complet consultable en mairie)

Après avoir entendu la présentation, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le budget Assainissement 2011.

## AFFECTATION DU RESULTAT 2010 - BUDGET ANNEXE GARAGE

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2010 du budget annexe Garage. Elle rappelle le résultat constaté sur le compte administratif 2010 :

- excédent de fonctionnement :	1 000.00 €
- <b>Résultat à affecter</b>	<b>1 000.00 €</b>
- déficit d'investissement :	36 910.60 €
- solde excédentaire des restes à réaliser :	35 000.00 €

Madame le Maire propose d'affecter au Compte 1068 la somme de 1 000.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve et autorise l'affectation du résultat de 2010 sur le budget annexe Garage 2011.

## PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET ANNEXE GARAGE 2011

Madame le Maire soumet la proposition de budget (document joint à la convocation), élaborée par la Commission des Finances. Monsieur le Trésorier Municipal présente la section de fonctionnement par chapitre et la section d'investissement par opération d'équipement.

VUE D'ENSEMBLE		
Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	10 007.11 €	10 007.11 €
Résultat reporté (C/002)		€
<b>Total Section de Fonctionnement</b>	<b>10 007.11 €</b>	<b>10 007.11 €</b>
Investissement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	3 096.51 €	5 007.11 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent		35 000.00 €
Solde d'exécution reporté (C/001)	36 910.60 €	
<b>Total Section d'Investissement</b>	<b>40 007.11 €</b>	<b>40 007.11 €</b>

(Extrait du budget Annexe Garage 2011, document complet consultable en mairie)

Après avoir entendu la présentation, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le budget annexe Garage 2011.

## AFFECTATION DU RESULTAT 2010 - BUDGET ANNEXE LE CLOS

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2010 du budget annexe « Le Clos ». Elle rappelle le résultat constaté sur le compte administratif 2010 :

- excédent de fonctionnement :	779.38 €
- excédent antérieur reporté :	4 806.19 €
- <b>Résultat à affecter</b>	<b>5 585.57 €</b>

Madame le Maire propose de reporter au Compte 002 la somme de 5 585.57 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve le report du résultat de fonctionnement de 2010 sur le budget annexe Le Clos 2011.

## PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET ANNEXE LE CLOS 2011

Madame le Maire soumet la proposition de budget, élaborée par la Commission des Finances. Monsieur le Trésorier Municipal présente le document.

VUE D'ENSEMBLE		
Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	140 907.24 €	135 321.67 €
Résultat reporté (C/002)		5 585.57 €
<b>Total Section de Fonctionnement</b>	<b>140 907.24 €</b>	<b>140 907.24 €</b>
Investissement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	135 321.67 €	135 321.67 €
Solde d'exécution reporté (C/001)		19 969.16 €
<b>Total Section d'Investissement</b>	<b>135 321.67 €</b>	<b>155 290.83 €</b>

(Extrait du budget annexe lotissement Le Clos 2011, document complet consultable en mairie)

Après avoir entendu la présentation, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le budget annexe lotissement Le Clos 2011.

## CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ERDF POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu' ERDF prévoit des travaux de renouvellement d'une partie de son réseau souterrain dans le secteur de Caplongue. Un poste de transformation serait à installer en bordure du cimetière sur la parcelle cadastrée section I n°517, en remplacement du transformateur sur poteau à déposer. Pour permettre à ERDF de réaliser ces travaux, la commune d'Arviou doit consentir une convention de servitude pour l'implantation du poste de transformation.

Madame le Maire donne lecture de la dite convention.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à consentir à ERDF une convention de servitude au profit de la distribution publique d'électricité, sur la parcelle cadastrée section I n°517, propriété de la commune.

## CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU VIAUR (SMBVV)

En application des dispositions de la directive 2006/7CE du Parlement européen et du conseil du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade et de ses textes de transposition et notamment le décret du 18 septembre 2008, les personnes responsables de baignades doivent établir un profil de baignade. Le profil a pour vocation d'évaluer les risques de contamination de la qualité des eaux de baignade, de concevoir les mesures permettant de réduire cette pollution et de limiter l'exposition des usagers à celle-ci.

Le profil a pour objectif d'identifier les sources de pollutions susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs. Il doit prévoir les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population dans le cas où un risque de pollution est identifié, et définir des actions visant à supprimer les sources de pollution.

Afin de réaliser ce profil de baignade pour le site de la plage d'Arviu-Pareloup, Madame le Maire propose de confier cette mission au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur. Le syndicat peut prétendre compte tenu de la nature du programme, à une subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, à hauteur de 30 %. Le montant restant à charge pour notre commune s'élève à 1 929.76 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE les conditions de délégation telles que présentées,
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur.
- PRECISE que les crédits seront inscrits au budget principal de l'exercice 2011.

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

Voirie 2011 : Guy LACAN, délégué voirie à la Communauté de Communes, donne lecture du programme des travaux d'investissement de la voirie.

- trottoir Rte de la Rivière au niveau de la salle polyvalente)	8 000.00 €
- parking traverse du bourg d'Arviu	3 900.00 €
- route du Rhan	32 000.00 €
- route à Paulhe Rouby	6 700.00 €
- route à Dours	2 400.00 €
- route du Moulin Gineste à Ventajou	48 500.00 €
- route du Mas Roussel	9 800.00 €
- reprise virage à Cayras	6 100.00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13H00.